

Lundi 30 janvier 2017 à 18h

PRESENTS : Mesdames BATENS (en retard), BAXTER, DELPLACE, DUJON, MOLLIS, REVEL, TAVERA. Messieurs GARREC, BOTTANI, PALAY, PERRIER.

ABSENTS mais avaient donné procuration : M BARDOC à M PERRIER

ABSENTS excusés : Mesdames BEURNE, Messieurs FAUCHER, GALZY.

Secrétaire de séance : Etienne Baxter

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La séance est ouverte à 18h07.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ajoute le point suivant : Remplacement de 2 membres du conseil d'administration du CCAS.

Demande de subvention au titre des amendes de Police 2017

Afin d'anticiper les risques d'accident dus à la vitesse et aux stationnements gênants, la Mairie de COLLIAS désire effectuer des travaux visant à sécuriser la circulation des piétons. Ces aménagements sur les routes départementales n°112 et n°3 qui traversent le village pourraient débiter en 2017 si la commune obtient l'accord de la subvention demandée, pour un montant estimé des travaux de 10 586 € HT.

Le projet comprend 2 radars aux entrées de village, route de Nîmes et route d'Uzès et des coussins berlinois qui seront placés en fonction des besoins.

Vote : unanimité

DETR 2017 – Travaux école primaire – tranche 2

La première tranche des travaux de rénovation et de mise aux normes de l'école commencera pour le premier semestre 2017. Après avoir demandé et obtenu la DETR (subvention de l'état) pour la tranche 1 (196 000 €), la commune demande, pour la seconde tranche des travaux, le même pourcentage (40 %), soit 320 525€.

Le coût total estimé de la rénovation de l'école (Tranche 1 et Tranche 2) est de **1 291 692 euros HT**. Le montant prévisionnel du projet (Tranche 2) est estimé à **801 312 euros HT**

Vote : 3 contre, 1 abstention

Délégation du Maire pour les demandes d'autorisations d'urbanisme

Bien qu'aucun texte ne précise la nécessité de cette délégation, Mr le maire souhaite la faire voter par le conseil. Après discussions, il est proposé de voter une délégation spécifique pour chaque permis déposé pour un des bâtiments ou terrains communaux.

La délégation votée est donc limitée aux demandes d'autorisations d'urbanisme sur l'emprise de l'école des Tilleuls.

Vote : 2 contre, 1 abstention

Convention de co-maitrise d'ouvrage – travaux RD3

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la décision prise par le Conseil Départemental d'apporter à la commune une participation départementale de 200 000 € HT des travaux d'aménagement de sécurité des RD3 et 112 en traversée d'agglomération (tranche 1).

Le Département étant propriétaire de la chaussée et des trottoirs, la réalisation des travaux relèvent de la compétence de deux maîtres d'ouvrage. Il est proposé de conclure une convention désignant la commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération concernée.

Concernant la fermeture de la rue de la Mairie, une étude a été demandée à cabinet Capingé pour l'aménagement de cette rue ainsi que celle de la République.

Vote unanimité

Renforcement électrique poste LA CLEDE et extension de réseau pour la future STEP

Etant donné les problèmes d'approvisionnement électrique du quartier de la Clède (problèmes de tension sur 55 habitations) et le fait que le raccordement de la future station d'épuration se fera à partir de ce poste, le SMEG, Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, a décidé de renforcer ce poste.

Le coût de ces travaux pour la commune est nul. L'extension du réseau jusqu'à la station d'épuration se fera en 2018. Les travaux de construction de la station commenceront donc sans électricité, pour un surcoût d'environ 10 000€.

Vote : unanimité

Demande de subvention éclairage public des chemins du Grès, de la Combe et Grand'Rue

Le but est de remplacer les systèmes d'éclairage anciens par des systèmes à LED moins énergivore. Ces changements font partie du schéma de mise aux normes de l'éclairage public.

Vote : unanimité

Renouvellement convention de partenariat avec l'EPCC Pont du Gard

En échange d'une aide efficiente en matière de communication avec la diffusion de l'actualité du Pont du Gard sur les supports de communication de la commune, notamment les panneaux interactifs, et donc en contribuant au développement de l'attractivité du site et de l'ensemble de ses manifestations, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé EPCC Pont du Gard, accorde, pour la durée de la présente convention, soit au maximum 2 ans, la gratuité de l'accès au site aux personnes domiciliées à Collias, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, justifiant de leur domicile à l'année dans la commune partenaire.

Le principe est le suivant : il faut prendre le ticket d'entrée et pour repartir il faut montrer les justificatifs en question en échange d'une contremarque de sortie.

La gratuité pour les usagers arrivant sur le site via les sentiers de randonnées est maintenue.

Vote : unanimité

Soutien au patrimoine culturel immatériel de l'humanité « Savoirs et savoir-faire de la pierre sèche »

Une association représentante du « Savoirs et savoir-faire de la pierre sèche » demande de les soutenir dans cette démarche. Il s'agit seulement d'un soutien moral acté par cette délibération sans aucune aide financière.

Vote : unanimité

Adhésion des communes de Fons outre Gardon, Montignarges, La Rouvière et Saint Bauzély au SMD du Gard

Le SMD est le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard.

Vote : unanimité

Création du service commun de conseil et maintenance des systèmes informatiques

Ce service consiste en un recrutement, au sein de la Communauté de communes, d'un spécialiste des systèmes informatiques et de télécommunication.

Le périmètre de ses interventions : négocier les contrats concernant la téléphonie, le parc informatique, les photocopieurs ... Dans la limite de ses compétences, le faire intervenir sur de l'ingénierie pour des prestations supplémentaires.

Sur les négociations, la CCPG prend 20% sur la différence entre le cout du contrat en cours et celui du nouveau contrat négocié. Si la demande concerne une nouvelle prestation, les tarifs sont de : 170€/jour pour un technicien et 250€/ jour pour un ingénieur.

Vote : unanimité

Adhésion et convention service commun conseil et maintenance systèmes informatiques

Vote : unanimité

Bail octroi « Maison des castors »

Le bail actuel, signé en 2009, court sur 35 ans. Le SMGG inquiet de cette durée, a proposé un bail emphytéotique de 99 ans. Sur proposition collégiale, la durée du bail proposé est ramenée à 50 ans.

Suite à cette demande de modification le vote de ce bail est reporté à une séance ultérieure.

Administration générale – remplacement de 2 membres du conseil d'administration au C.C.A.S. suite à démissions

Suite aux démissions de Mme DELVORDRE et de M DARBELET, 2 postes d'élus sont vacants. Après un tour de table, Mme DUJON et Mme DELPLACE se proposent.

Le Centre Communal d'Action Sociale serait alors composé, dans sa composante élus, des personnes suivantes :

Présidence : Benoit GARREC

Membres : Céline BEURNE, Marie-Laure MOLLIS, Maurice BARDOC, Mireille TAVERA, Nadine DUJON, Annick DELPLACE.

Vote : unanimité

Questions diverses/ Informations

RD3 : choix de l'entreprise : 4 offres ont été reçues.

Le candidat retenu est l'entreprise LAUTHIER qui avait le dossier le plus abouti : un planning détaillé et des délais courts. De plus, il était le mieux disant financièrement.

Les travaux commenceront en février et s'achèveront en juin. Ils s'effectueront en demi-chausée, dans la mesure du possible, sauf pour le goudronnage (1 ou 2 jours). Certains des végétaux ont été enlevés pour les travaux à venir et ils ont été replantés au tennis et dans le jardin de la mairie.

Toiture Mairie : La toiture de la Mairie est à revoir, environ 250 tuiles, car il y a des fuites dans la salle du Conseil. Un devis a été fait pour un peu plus de 10 000 €. Par la suite, il faudra refaire la peinture du mur abîmé dans la salle du conseil.

Maison Hernandez : La maison « Hernandez », chemin St Privat, a été démolie. . Il est aussi prévu de faire enlever les 8 poteaux ERDF tout le long du chemin de carrière.

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont quitté le conseil municipal pour leur travail durant les trois premières années de la mandature: Monsieur et Madame DELVORDRE et Monsieur DARBELET.

Monsieur le Maire explique qu'en considération des années que Monsieur DARBELET a passé au service de la commune en tant qu'adjoint puis de conseiller, il semble juste de le remercier tout particulièrement et de marquer cette reconnaissance en lui remettant une médaille.

Colonnes de tri : Les colonnes de tri qui étaient Chemin de la Combe ont été transférées à côté des courts de tennis.

Question de l'opposition

Maison Gaillard :

Monsieur Perrier présente l'idée d'un centre médical dans la maison Gaillard.

Monsieur le Maire et Monsieur Palay répondent qu'ils ont commencé à y réfléchir et qu'un projet est à l'étude. Un des problèmes à solutionner est l'organisation du stationnement.

Repas des aînés :

Monsieur Perrier s'étonne qu'il ait été annoncé en Conseil Municipal qu'il n'y avait pas de repas des aînés cet hiver. Monsieur le Maire explique que le repas commun avec les communes d'Argilliers et de Vers se fait en octobre et que, de ce fait, cela faisait 2 repas dans l'année. Il y a eu de nombreuses discussions entre élus qui ont abouti au maintien du repas des aînés en janvier. Suite au bon déroulement de cet évènement, la décision de rejoindre nos voisins pour un repas commun à l'automne, a été reportée.

DETR parcelle Gaillard :

Monsieur Perrier demande ce qu'il en est de la DETR obtenue pour les aménagements de la parcelle Gaillard. Monsieur Palay répond qu'ils ont dû abandonner la demande de cette subvention car le projet ne correspondait plus à la réalité.

La séance est levée à 19h40.